

Séance plénière

Jeudi 16 juin 2022

Budget supplémentaire 2022 et l'affectation du résultat 2021

Présentation du projet d'avis

Le budget supplémentaire 2022

Le CESER :

- souligne, de nouveau, la sensibilité des recettes régionales aux aléas conjoncturels qui peuvent, en cas d'évolution défavorable, compromettre la stratégie d'investissement déployée par la collectivité ;
- attend du Conseil régional d'identifier les marges de manœuvre dont il dispose pour contenir ses dépenses de fonctionnement sans obérer le soutien apporté aux acteurs du territoire ;
- préconise à la collectivité régionale d'opérer des choix stratégiques en matière d'investissement en privilégiant les domaines et actions les plus porteurs pour l'attractivité du territoire et générant l'effet levier le plus important ;
- souhaite être informé et associé à toute mise en place d'une stratégie partenariale d'anticipation des besoins de formation incontournable aujourd'hui pour faire face à cette période d'incertitude.

Le budget supplémentaire 2022

Le CESER :

- considère que le choix d'anticiper la consultation sur l'achat du gaz s'inscrit tout à fait dans les mesures préventives pour faire face à la crise actuelle ;
- s'interroge sur l'absence d'inscriptions budgétaires supplémentaires pour l'équipement général et les équipements pédagogiques des lycées compte tenu de la hausse des coûts des matières premières ;
- demande la liste des participations du Conseil régional dans les différents fonds d'investissements ainsi que la liste des bénéficiaires de ces fonds ;
- demande des informations concernant la Société Publique Locale évoquée dans la partie « attractivité ».

Le budget supplémentaire 2022

Le CESER :

- s'interroge sur l'importance et la raison du montant dédié au stade de la Meinau de Strasbourg
- a recueilli de nombreux retours de compagnies théâtrales concernant la diminution sensible de leur subvention régionale et s'interroge sur la mise en cohérence de ce montant par rapport aux besoins exprimés ;
- s'interroge de l'ajustement à la baisse des dépenses d'investissement constatées à la ligne « Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération » ;
- rappelle la position prise sur le BP 2022 afférente au financement à moyen terme des lignes de desserte fine des territoires.

Budget supplémentaire 2022 et l'affectation du résultat 2021

Amendement

Amendement

Dépositaire : Bruno ULRICH

Organisation : Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace

Lignes : 19 à 25

Toujours au regard du contexte incertain pour le deuxième semestre 2022, le CESER préconise à la collectivité régionale d'opérer des choix stratégiques en matière d'investissement en privilégiant les domaines et actions les plus porteurs **tant pour la transition écologique que** pour l'attractivité du territoire et générant l'effet levier le plus important. En effet, les investissements réalisés à court terme généreront des recettes et des économies à moyen et long terme.

Motif : La crise écologique globale devient pour tous et chacun de plus en plus palpable et a un impacts de plus en plus prégnant sur l'économie. Rappelons que le CESER Grand Est a formulé 100 propositions pour une refondation économique, sociale et environnementale. Il s'agit d'inspirer une vision stratégique pour les 5 à 10 années à venir autour de trois défis dont le fait de repenser les modèles de production et de consommation. Le projet d'avis, dans son introduction préconise « d'opérer des choix stratégiques en matière d'investissement en privilégiant les domaines et actions les plus porteurs pour l'attractivité du territoire ». C'est à la fois faire peu de cas de la nécessaire adaptation de notre économie, notamment au changement climatique, et focaliser sur un développement de type « exogène ». La proposition d'amendement vise à rééquilibrer la préconisation.

Budget supplémentaire 2022 et l'affectation du résultat 2021

Intervention de

Thibaut DUCHÊNE, Vice-président de la commission
Finance du Conseil régional